

Règlement du 18ème open d'Automne de Briouze

Article 1 : généralités

L'Echiquier du Houleme club membre de L'échiquier du Bocage Briouze-Flers organise le 18e open Fide d'Automne de Briouze, trois tournois sont organisés sur 5 rondes les 19 et 20 octobre 2024.

L'inscription dans les tournois est réservée aux joueurs dont le Elo Fide est inférieur à 2400, et titulaire d'une licence A pour la saison en cours auprès de la FFE.

La répartition des joueurs dans les tournois est décidée la veille de l'Open et peut être sujet à des changements mineur après le pointage avant la première ronde

L'organisateur pourra :

- clore les inscriptions lorsque la capacité des locaux aura été atteinte (60 joueurs) ;
- sur demande argumentée des joueurs, autoriser des dérogations pour la participation de joueurs dans des tournois autres que ceux déterminés par leur classement.
Les rondes, sauf la dernière, sont terminées lorsque l'appariement de la ronde suivante est publié. La dernière ronde est terminée quand le dernier résultat a été saisi.

Article 2 : règles et appariements

Les règles du jeu sont les dernières règles de la FIDE applicables le premier jour de la compétition.

Les appariements se font au système suisse intégral (Règles C.04 FIDE) avec l'aide du logiciel PAPI 3.3.8 dernière version disponible sur le site fédéral.

Le « bye » n'est pas autorisé.

On considèrera qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des

arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Les nulles par consentement mutuel sont interdites avant 20 coups et moins d'une heure.

- Rappel : les joueurs sont tenus de noter leurs coups et ceci lisiblement jusqu'à la fin de la partie, quel que soit leur temps à la pendule. Tout contrevenant devra rattraper la notation sur son propre temps.

Article 3 : cadence

La cadence de jeu est identique pour tous les tournois : 1h + 30 sec./coup.

Tout retard de plus de 30 minutes après le début annoncé de la ronde en cours est sanctionné par un forfait sauf si l'arbitre en décide autrement en cas de circonstance exceptionnelle. Tout forfait et tout abandon du tournoi non justifié sera signalé à la direction des tournois de la FFE.

Article 4 : dates et horaires

Le pointage a lieu le premier jour de la compétition de 8h45 à 9h15. Les horaires des rondes sont les suivants :

- Ronde 1 : premier jour, 9h30
- Ronde 2 : premier jour, 13h15
- Ronde 3 : premier jour, 16h30
- Ronde 4 : deuxième jour, 9h30
- Ronde 5 : deuxième jour, 13h15

Les horaires des rondes 2, 3 et 5 sont donnés à titre indicatif. Un temps de pause minimum de 15mn sera respecté entre la fin de la dernière partie d'une ronde et le début de la ronde suivante pour les joueurs concernés.

La remise des prix et le pot de clôture auront lieu vers 16h30.

Article 5 : inscription

L'inscription est obligatoire, elle se fait au plus tard la veille du tournoi à 12h auprès de l'organisateur L'échiquier du Houlme (vendredi 18 octobre 2024).

Renseignements :

- par courrier électronique à pascal.lefournier@orange.fr
- par téléphone 06 08 09 01 62
Les droits d'inscription sont **25€** pour les adultes et **15€** pour les jeunes.
Seront appariés à la 1ère ronde les joueurs qui auront réglé leurs droits d'inscription et fait contrôler leur licence sur place avant 9h15 le premier jour de la compétition.
- Les joueurs qui ont déjà réglé leur inscription ont la possibilité de pointer par SMS (06 08 09 01 62) avant 9h15.
- Les joueurs ne satisfaisant pas ces obligations ne pourront être appariés qu'à la deuxième ronde.

Article 6 : prix

L'Echiquier du Houlme redistribuera 70% du montant des inscriptions en prix aux meilleurs joueurs des tournois.

Tous les prix seront non cumulables, les prix du classement général seront répartis à la place.

La liste des prix sera affichée sur le lieu de jeu avant la troisième ronde.

Article 7 : affichage des résultats et appariements

Les résultats et les appariements sont affichés sur le lieu de jeu et sur le site de la FFE.

Article 8 : départages

Les départages adoptés sont dans l'ordre :

1. buchholz tronqué
2. buchholz
3. performance

Article 9 : conduite des joueurs

L'attention des joueurs est attirée sur le respect strict des règles du jeu d'échecs et de la charte du joueur d'échecs.

Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.

« Pendant le jeu, il est interdit à un joueur d'avoir un téléphone mobile et/ou autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu.

Toutefois, le règlement de la compétition autorise de tels appareils à être stockés dans le sac du joueur, du moment que l'appareil est complètement éteint. Il est interdit à un joueur de porter un sac contenant un tel appareil sans l'autorisation de l'arbitre».

Article 10 : arbitrage

L'arbitre principal est **Pascal Le Fournier AFO 2**.

Article 11 : localisation

L'open se déroule à la salle du Rex à Briouze.

Article 12 : droit à l'image

En inscrivant leurs enfants mineurs (ou les enfants dont ils ont la responsabilité légale), les parents (ou les tuteurs) autorisent l'Echiquier du Houlme et L'Echiquier du Bocage à publier, dans le cadre de sa Newsletter ou d'articles de journaux par exemple, des articles, photos sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.

Article 13 : respect du protocole sanitaire

En fonction des conditions sanitaires et des obligations légales au moment de la compétition, un protocole sanitaire spécifique pourra être mis en place par les organisateurs pour garantir aux joueurs, aux organisateurs et aux arbitres des conditions optimales de sécurité.

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre